

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 19 MAI 2025

Nb de membres du Conseil municipal : 23	PRESENTS : Mme DEPIERRE Maire, Mme REGALDI, M. POULET, Mme BUGADA, M. CHUARD, Mme BRIOT GAIDIOZ, M. PETIGNY, Adjoints, Mme BOUDRY, conseillère municipale déléguée, M. TAUBATY, Mmes GRESSER, CALONNE, BAILLY, M. MOLIN, Mme PINGAT-CHANEY, MM. BRUNIAUX, MEYNIER, JABER, Mme HALLE, M. ROBERGET, conseillers municipaux.
Nb de conseillers en exercice : 23	
Nb de conseillers présents participants au vote : 19	
Nb de procuration : 4	
Convocation du : 13 / 05 / 2025	
	ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR : Mme LAMY pouvoir à Mme BAILLY Mme CHATEAU pouvoir à Mme BRIOT-GAIDIOZ M. MARTI pouvoir à M. MOLIN Mme VERNIER pouvoir à M. JABER
	SECRETAIRE DE SEANCE : M. BRUNIAUX Philippe

DÉLIBÉRATION N° 10 :

Recrutement d'un agent contractuel à temps complet sur un emploi non permanent pour faire face à un accroissement temporaire d'activité aux Services Techniques

Madame la Maire expose au Conseil Municipal,

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.332-23 1,

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité aux Services Techniques, suite à une demande de disponibilité d'un agent, pour une durée de 12 mois à temps complet,

Cet agent sera chargé d'effectuer les tâches suivantes : travaux et entretien divers dans les bâtiments communaux (menuiserie, électricité, plomberie, peinture, ...), montage de chapiteaux et nettoyage urbain, pose de panneaux de signalisation et mobilier urbain, astreintes week-end.

Madame la Maire propose que cet agent soit recruté à temps complet pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à compter du 2 juin 2025 pour une durée de 12 mois.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **D'AUTORISER** Mme la Maire à recruter un agent contractuel dans le grade d'Adjoint Technique (catégorie C) pour faire face à un accroissement d'activité pour une durée de 12 mois à compter du 2 juin 2025.
Cet agent assurera des fonctions d'Agent d'entretien à temps complet.

- **DE DIRE** que la rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 367 indice majoré 366 du grade d'Adjoint Technique pour une durée hebdomadaire de 35 heures

Les crédits correspondants seront inscrits au chapitre 012 du budget 2025 de la Commune.

Pour copie certifiée conforme à l'original,
Arbois, le 26 mai 2025



La Maire,

Valérie DEPIERRE

Le Secrétaire de Séance,

Philippe BRUNIAUX